

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 mars 2024

Date de publication : 26/03/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 7/03/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 18 Votes : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 20 mars 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Frontenay-Rohan-Rohan (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Bernard BORDET)

Demande de financement Fonds Vert : Ambassadeurs du littoral



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Demande de financement Fonds Vert : Ambassadeurs du littoral

Contexte

Le littoral Marais poitevin comprend de nombreux sites d'intérêts biologiques subissant de fortes pressions d'origine anthropique :

- > dégradation des habitats par la pêche à pied,
- > piétinement des espaces dunaires, pollution, etc.

De manière à limiter les impacts de la fréquentation estivale liés aux usages, le Parc entend mettre en œuvre une action de sensibilisation.

En cohérence avec les actions prévues dans la charte de Parc et le Docob Marais poitevin, en partenariat avec le Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, le Parc souhaite initier un projet « Ambassadeurs du littoral » pour la saison 2024.

Cette action a pour but de recruter 2 agents "ambassadeurs du littoral" sur la saison estivale pour une durée de 3 mois. Ils seront en charge d'informer les touristes et usagers de la valeur biologique des milieux naturels et de promouvoir les pratiques les plus respectueuses de la biodiversité.

Le budget de l'opération est estimé à 20 000 € et pourrait être financé à hauteur de 80% par le Fonds Vert et 20 % d'autofinancement.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > de valider le plan de financement proposé,
- > d'autoriser le Président à déposer la demande de financement auprès du Fonds Vert ainsi que de signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

